



Procès-verbal de la 85^{ème} assemblée générale du 20 février 2009 au Mouret

1. Salutations du Président

Le Président ouvre la 85^{ème} assemblée à 19 h 30 et remercie tous les membres présents ainsi que les invités. Il leur souhaite la bienvenue dans cette belle commune du Mouret.

- Appel des membres

Monsieur le Directeur
Monsieur l'Inspecteur
Monsieur le Remplaçant du Cmdt du CR Sarine
Monsieur le Président de la Commission d'instruction
Monsieur le Président cantonal
Mesdames et messieurs les Syndics et conseillers communaux
Messieurs les commandants
Mesdames Messieurs les représentants de la presse
Chers amis,

Notre assemblée a été convoquée par courrier à toutes les communes et à tous les commandants de la Sarine, à toutes les entreprises membres et à leurs responsables de sécurité, tous les courriers ont été envoyés par notre préfecture, tous les instructeurs ont également reçu une invitation.

Avez-vous une remarque à faire sur le mode de convocation ou sur le tractanda de notre 84^{ème} assemblée ?

Si ce n'est pas le cas, j'ai le plaisir d'ouvrir notre 85^{ème} assemblée ordinaire de notre fédération.

D'ores et déjà un grand MERCI au Cap Cavin pour l'organisation de cette assemblée.

Je passe directement la parole à M. Nicolas Lauper, syndic de Le Mouret.

Le syndic nous informe que Le Mouret est la 4^{ème} commune du district avec 2'850 habitants, 300 ha de forêts, 85 ha de prairie et pâturage. La commune emploie environ 7 personnes à plein temps. Il y a 9 conseillers communaux pour un budget de 9 millions.

Une particularité c'est que la commune compte trois paroisses, ce qui n'est pas une vaine affaire pour les impôts.

Au niveau culturel : une société de musique, l'Avenir, deux chœurs mixte soit celui de Praroman et celui de Bonnefontaine. Pour ce qui est du sport, il y a le F.C. LM, le club sportif du Mouret et un club de lutteurs. La commune a aussi une société de développement qui s'appelle la Sodemo.

M. le syndic fait un clin d'œil à l'assemblée de ce soir pour remercier tout le monde de l'engagement pour assurer le bien de la population et ses bâtiments. Il remercie également son corps de sapeurs-pompiers pour le sérieux qu'il apporte à sa mission. « Je suis fier d'eux » dit-il. Ce corps a fusionné en 1995 et comporte 6 communes plus Ferpicloz et compte 47 pompiers actifs. Une collaboration avec Treyvaux existe depuis 1998 pour la protection respiratoire.



Pour conclure, voici la belle histoire, sur un ton humoristique, de la naissance de la Commune de Le Mouret :

« Après plusieurs années de fréquentation, six communes du plateau du Mouret ont résolu de se marier. Ainsi en ont décidé les citoyennes et citoyens lors des assemblées communales du 13 juin 2002. Les fiançailles ont été dignement fêtées au soir du 13 juin 2002. Le mariage sera célébré le 1^{er} janvier 2003. La commune de Ferpicloz a fait part aux autres concubines de son absence pour ce mariage. Après quelques fréquentations épisodiques, les Saints-Patrons de la commune, auréolés de recettes fiscales importantes, ont choisi de rester fidèles à Sain-Pohl plutôt que de pactiser avec la double Trinité du plateau du Mouret. Les lettres d'or de la commune de Ferpicloz ne seront dès lors pas gravées dans l'anneau nuptial du Mouret. Il est à relever que dès le 1^{er} janvier 2003, la Laiterie du Mouret se trouvera sur la commune de Ferpicloz alors que celle de Praroman, se situera sur la commune du Mouret (pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué) ». Bonne soirée à toutes et à tous.

- Nomination des scrutateurs :
- Christophe Pierret et François Vallat

Ceux-ci sont nommés en fonction de la disposition des tables.

87 cartes de vote ont été distribuées.

- PV de la 84^{ème} assemblée

Le PV ne sera pas lu, il est disponible sur Internet à l'adresse : www.pompiers-sarine.ch

Aucune remarque n'étant faites, le PV est accepté à l'unanimité par l'Assemblée. Le Président profite de l'occasion pour remercier son Secrétaire.

2. Rapport du Président sur l'année 2008

Prendre la Présidence de la Sarine, fût pour moi un honneur, mais aussi un challenge, sachant que nous sommes le plus grand district du canton. Nous avons une image forte et de plus en plus de monde nous demande à quoi va servir la Fédération depuis que l'instruction n'est plus sous notre responsabilité. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous faire le bilan de la première année.

Je parle bien de ma première année présidentielle. Mais n'oublions pas que notre Fédération de district se réunie aujourd'hui pour la 85^{ème} année de suite.

Juste 14 ans plus jeune que la Fédération Fribourgeoise dont je vous rappelle que celle-ci sera centenaire en 2010. Je vous promets que « **la fête sera belle** », mais nous y reviendrons dans les divers.

Quel bel âge et surtout quel respect et mérite nous pouvons exprimer à toutes ses personnes qui on fait vivre et évoluer cette Fédération ainsi que les pompiers du district durant toutes ces années.

En respect envers toutes ces personnes et proches disparues, je vous demande de vous lever pour un instant de silence..... MERCI.

Il y a 85 ans en arrière, je n'étais, plutôt nous n'étions pas dans les débats mais je suppose que



des discussions devaient se faire autour de l'efficacité des chevaux et des pompes à bras.

Aujourd'hui, les débats sont toujours là, mais on parle de TP et de C.A.F.S. Par contre, un mot reste toujours le même « SERVIR ». Nous pouvons dire que pendant toutes ces années, l'évolution fût permanente et doit toujours l'être. Je crois qu'aujourd'hui nous sommes en train d'en vivre une nouvelle avec le projet Frifire. Les premières gouttes d'encre qui concerne ce projet sont déjà inscrites dans le livre des pompiers fribourgeois. Il s'agit de l'instruction, dont je peux vous garantir que tout se passe bien. Beaucoup d'encre va encore couler, mais au fond, ce n'est qu'une évolution de notre système et il devra sûrement y quelques adaptations, mais si on respecte le sapeur-pompier, nous vers un succès.

Cette évolution demande aussi à notre Fédération de revoir ses axes futurs. La direction que nous devons choisir ne pouvait venir que de vous, Messieurs les Commandants et vous, autorités communales.

Pour rappel, cette thématique a été traitée lors de notre matinée administrative et ce jour-là, beaucoup d'éléments ont été cités. Je vous en énumère ci-après quelques-uns :

- Une Fédération Fribourgeoise plus forte
- Diminuer toutes ses structures
- Organiser des achats groupés
- Améliorer la communication et l'information
- Tout simplement se faire une réflexion sur l'arrêt de notre Fédération

Je peux vous assurer que nous n'avons pas mis de côté toutes ces bonnes idées et votre Comité déjà retroussé ses manches. Vous ne l'avez pas remarqué.. ? Bizarre

C'est normal car cela ne se fait pas en une année mais au lieu de monter un système dans notre district, pour être les premiers, ce travail s'est reporté sur la Fédération Fribourgeoise, car tous les districts se sentaient concernés par ces demandes.

La Fédération Fribourgeoise, qui est, pour rappel, représentée par chaque Président de district, s'est fixée de nouveaux axes. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails car ceux-ci vous seront présentés lors de son assemblée le 20 mars à extinction Mais il faut bien penser que notre fédération compte 26 CSP communaux, 10 CSP d'entreprise et que certains districts n'en comptent plus que 4. Et ne perdons pas de vue que la demande et la façon de faire ne peut-être la même dans chaque district. Par contre, l'information, le service, le conseil, l'image, et j'en passe ... doivent être les mêmes.

L'idée que nous avons est de ne pas imposer des choses, mais de mettre des éléments à disposition afin que chacun puisse s'en servir d'après ses besoins.

La communication, l'information, les achats groupés et la promotion du sapeur-pompier sont les futurs axes de travail qui vous seront présentés.

Monsieur le Préfet nous a donné aussi un avis motivant pour nous et pour vous, en demandant que vos problèmes ou réflexions, nous soient transmis et qu'on officie comme maillon de liaison avec ses services.

Depuis quelques minutes je suis le seul qui parle pour la Fédération. Mais si on veut que tout fonctionne est que nous allions dans la bonne direction, il faut un Comité efficace et j'aimerais là dire un GRAND MERCI à mon Vice-président Stéphane, Mon Secrétaire Daniel, Mon Caissier Dominique, mes deux Membres Claude-Eric et Christophe qui font un magnifique travail.



Ce travail remarquable est dû à la franchise de ses membres et je peux vous confirmer que mes 3 mots que je vous ai dit lors de mon élection :

Collégialité, Respect et Transparence, sont respectés.

Quelques modifications à notre fonctionnement du comité ont été apportées

Le bureau de coordination entre votre Président, le Commandant du Centre de Renfort et le Président des instructeurs a été supprimé. Le but n'était pas de couper les ponts avec ces gens, mais que tout se discute entre tous les membres. Ce qui veut dire que maintenant, les membres du bureau font partie intégrante de notre comité avec une voix consultative. Je tiens à dire UN GRAND MERCI à Philippe JORDAN et Rocco DOLCE pour leur aide et leurs précieux conseils.

Toutes ces nouvelles de réorganisation font que nos statuts doivent être revus mais nous trouvons raisonnable d'attendre que ceux de la Fédération Fribourgeoise soient en place pour se calquer dessus.

Avant de conclure je me permets de lancer un appel aux autorités qui engagent du personnel au sein de leurs communes" Je vous demande d'obliger ce personnel à faire parti des pompiers, avant de prendre l'initiative d'aller demander aux entreprises de libérer du monde ». Il en va pour la continuité du bon fonctionnement du pompier de milice et de sa crédibilité.

Enfin, je me permets et au nom du comité :

De remercier tous les sapeurs-pompiers volontaires de notre district qui se mettent 24h/24h au service de la collectivité. A vous les commandants qui en assumez la responsabilité, aux instructeurs pour l'excellente formation qu'ils nous donnent, et au Centre de Renfort de Fribourg pour son appui. Aux autorités communales qui soutenez ces personnes de milice, aux entreprises qui libèrent des pompiers pendant les heures de travail et aux partenaires dont l'ECAB qui par ses subventions, soutien les CSP et garantit, par son instruction, un bon niveau de formation. A la préfecture pour son aide précieuse durant toute l'année.

Je vous remercie pour votre écoute

3. Allocution du Préfet de la Sarine M. Carl-Alex Ridoré

Salutations aux représentants et organes officiels. Pour moi c'est la première assemblée à laquelle je participe. Mon premier constat est très simple, les fédérations sont face à de nombreux changements : réforme Frifire et restructuration de l'instruction sous l'égide de l'ECAB, pour n'en citer que deux. La création de la Commission Cantonale d'Instruction (CCI) avec une sous-commission sera une bonne chose et permettra une meilleure harmonisation et sera un gage de qualité. De plus, il y aura une uniformité.

Les corps sont conscients que ces réformes auront des conséquences sur leur façon de fonctionner. Car les fédérations se cherchent. Et celle de la Sarine aussi se pose des questions : Son rôle ? Son avenir ? Votre comité m'a invité le 16 décembre pour essayer de trouver des réponses à ces questions. Mon désir est de mener cette réflexion avec vous. Votre comité sera le pilote et le responsable principal pour mener à bien cette tâche. Je serais à disposition et attend de votre comité qu'il soit le lien entre vous et moi et qu'il m'informe régulièrement sur le déroulement des travaux entrepris et des décisions prises. Mais vous, les commandants, vous les instructeurs, vous les corps de sapeurs-pompiers du district de la Sarine, ainsi que vous l'ECAB, vous êtes également des partenaires précieux pour mettre en place ces nouvelles structures : sans se précipiter. Il faut un échange d'idées, trouver de



nouveaux buts et beaucoup de motivation. Je suis là pour vous aider car je suis solidaire avec votre fédération et les commandants. Naturellement, j'espère que ces réflexions soient visées à long terme. Et il est important que tout le monde travaille dans le même sens. Parmi les différentes pistes à creuser, il y a la question du recrutement. Il faut trouver des employeurs qui soient d'accord de libérer leurs employés pour les sapeurs-pompiers. Et c'est toujours plus difficile. Mais par votre exemple, par votre volonté et votre engagement, et surtout par votre motivation, vous contribuez tous à maintenir une très bonne qualité d'intervention. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. Un GRAND MERCI à toutes et à tous.

Depuis un certains temps nous entendons parler de Frifire, et souvent les mêmes remarques nous viennent : "Pourquoi n'avons-nous pas d'informations claires ?". Pour essayer de combler ces manquements, le groupe de travail Frifire a demandé à chaque district de mettre un point à son tractanda pour vous en parler.

Pour la Sarine, j'invite notre inspecteur cantonal, le Lt-Col Guy Wicky à venir prendre la parole

4. Allocution du Lt-Col Guy Wicky sur Frifire

Il me plaît d'entrée de relever les bonnes relations que nous entretenons avec la fédération des corps de sapeurs-pompiers et votre collaboration active dans le cadre de la mise en place du concept « sapeurs-pompiers 2010 – FRIFIRE ». Je relève également nos prises de positions communes pour le projet d'exonération fiscale des soldes. Le projet du département fédéral des finances prévoit une exonération de la solde horaire et un plafond sur les indemnités forfaitaires. Sur notre proposition, les parlementaires fédéraux du canton de Fribourg ont été informés sur les enjeux et les solutions proposées. Nous pensons que la motion de l'ancien conseiller national Banga est sur de bonnes voies.

Le slogan 2008 s'intitulait : « l'eau d'extinction, avoir la bonne réaction ». Il a été suivi avec succès. A l'avenir, il convient d'éviter l'emploi de trop grandes quantités d'eau pour éviter les dégâts subséquents. Selon la situation, il est préférable d'utiliser de la mousse produite avec l'air comprimé. Ce qu'on appelle dans le jargon le CAFS. Mais pour des incendies de grande surface, c'est toujours l'eau qui est le moyen le plus approprié. La direction de l'ECAB, suite à une demande du conseil d'administration, m'a prié de mettre plus de cohérence dans l'habillement des sapeurs-pompiers. Celle-ci a été analysée par le comité de pilotage du projet « SP 2010 – FRIFIRE » puis envoyée par la DSJ pour consultation à l'ensemble des communes du canton. Les réponses ont été globalement positives. Il y a néanmoins quelques propositions. Elles sont prises en considération et des adaptations seront apportées. Cette directive règle la composition de l'équipement personnel, définit les normes européennes applicables, fixe les conditions relatives aux subventions et la couleur de l'habillement. La mise en œuvre de cette directive s'étale sur plusieurs années. Néanmoins, les EPI sont nécessaires dès maintenant pour les porteurs d'appareils respiratoires. Pour les prises de position, je dois constater avec regret qu'un nombre important de communes n'a pas consulté leur commandant. Je souhaite, Mesdames, et Messieurs les membres des exécutifs, que le dialogue s'intensifie entre vous et les sapeurs-pompiers. Plusieurs corps du canton ne sont pas équipés de PR. Les dangers des fumées, des gaz, la transformation du domaine construit, la doctrine d'engagement rendent ces appareils nécessaires dans un but de protection et d'efficacité des SP. L'introduction de la PR est étroitement liée à la création des regroupements des CS. Il n'est pas raisonnable de demander à un Corps qui intervient très rarement et qui dispose d'un petit effectif de se lancer seul. Nous avons développé un concept pour l'introduction de la PR qui se déroule en 3 phases.

Première phase : mesures préparatoires consistant notamment à former plus d'instructeurs dans ce domaine spécifique. Deuxième phase : formation d'un pool de porteurs PR pour préparer l'encadrement dans les CSPI concernés. Cette formation est prévue de manière



centralisée dans les districts sous la direction d'instructeurs. Elle comprend également la participation aux cours cantonaux de base et pour chefs de groupe PR. Troisième phase : acquisition des appareils dans les CSPI et formation des jeunes porteurs PR.

Pour ce qui concerne les examens d'aptitude médicale, nous vous invitons à appliquer les nouvelles recommandations fédérales, éventuellement de manière échelonnée. 1° remise du questionnaire médical à tous les nouveaux incorporés. L'évaluation d'un questionnaire par un médecin coûte en principe 15 francs. 2° application de la partie propre aux PAR. Ce qui change par rapport à l'ancienne directive, c'est l'introduction du questionnaire pour tous les SP (avec ou sans PR) et intensification des contrôles médicaux dès l'âge de 40 ans.

Autre aspect relatif au concept « sapeurs-pompiers 2010 – FRIFIRE », c'est celui de la mobilité. Tous les CSP devront disposer de véhicules d'intervention dont le genre dépend des risques et de l'éloignement du CR. D'une manière générale, nous encourageons les installations avec CAFS.

Permettez-moi une entorse au protocole : il n'est pas d'usage de féliciter son chef. Mais pour 25 ans de loyaux services à la tête de l'ECAB, je voudrais dire merci à M. Pierre Ecoffey, directeur ECAB pour tout ce qu'il a déployé en faveur des sapeurs-pompiers. Merci, M. le Directeur, pour la confiance que vous témoignez aux sapeurs-pompiers et en particulier, à leur inspecteur.

Merci aussi à M. René Morel pour son travail dynamique et performant dans le domaine administratif. Merci à M. Marc Thalman fidèle jusqu'à la fin. Merci aux sapeurs-pompiers pour leur engagement citoyen. Merci à leur famille qui accepte les absences et les dérangements en pleine nuit. Merci aux entreprises qui permettent à leurs employés de quitter leur place de travail dans l'urgence et qui contribuent ainsi à leur manière à la sécurité de la collectivité. Merci aux membres du CR de Fribourg pour leur disponibilité et mise à disposition de leurs compétences. Merci à la Fédération pour sa collaboration avec l'ECAB et sa contribution pour une approche constructive face aux nouveautés, ainsi que pour l'organisation d'achats groupés.

Merci aux Autorités qui par leur présence démontrent leur intérêt pour leurs SP.

5. Allocution du directeur de l'ECAB, M. Pierre Ecoffey

C'est avec plaisir que je vous retrouve en ce début d'année, d'abord pour vous dire mes meilleurs vœux de succès, de bonheur et de bonne santé. Je ne vais pas revenir sur les aléas financiers de l'année écoulée, qui ont déjà fait couler tant d'encre, mais j'aimerais plutôt souhaiter que cela n'engendre pas une grave péjoration de la situation économique dans notre pays. L'ECAB, de son côté, supporte sans problème les conséquences de l'évolution du marché boursier grâce à de bonnes réserves, ce qui lui permet de ne pas devoir augmenter ses primes pour l'année en cours. Comme vous le savez certainement déjà, 2008 a été une année de changements sur le plan de l'organisation de l'instruction des sapeurs-pompiers. En effet, sur demande de la FFSP, la responsabilité de l'instruction est passée en mains de l'ECAB par son Inspection cantonale SP, suite à la modification du Règlement sur la Police du feu du 29 janvier 2008. Ainsi, la Commission technique cantonale a été dissoute et remplacée par la CCI, commission cantonale de l'instruction. Afin de faire face aux nouvelles tâches qui en découle, l'ECAB a dû renforcer son Inspection cantonale SP en engageant le Cap Martin Helfer de Morat dès le 1^{er} octobre 2008. Dans sa fonction de responsable cantonal de l'instruction, celui-ci a notamment la charge d'organiser les cours cantonaux, en collaboration étroite avec la CCI et les présidents des CID, commissions d'instruction de district. Il est secondé dans cette tâche par la sous-commission de l'instruction.

La FFSP et ses sections de district gardent néanmoins toute leur importance, en particulier pour



le contact avec le public et les communes, auprès desquels elles auront à cœur de soigner l'image des sapeurs-pompiers. Elles jouent aussi un rôle important dans la mise sur pied et l'organisation d'achats groupés par district. En outre, la FFSP est chargée d'encourager la mise sur pied de groupes de jeunes sapeurs-pompiers en diverses régions. La FFSP reste le partenaire privilégié de l'ECAB qui continuera, comme par le passé, à la soutenir aussi bien moralement que financièrement.

Dans le cadre du projet « Sapeurs-pompiers 2010 – FRIFIRE », 3 fusions de CSP et un regroupement sont effectifs depuis le 1^{er} janvier de cette année, qui touchent 14 communes. Ainsi, alors que le nombre de communes du canton passait de 245 en 1995 à 168 en 2006, celui des Corps SP s'est réduit de 211 en 1995 à 115 à ce jour. En outre, de nombreux regroupements sont actuellement à l'étude ou en voie de réalisation. Je m'en réjouis et félicite les autorités communales qui ont pris le taureau par les cornes et qui ont su passer par-dessus quelques réticences pour aboutir à une réalisation concrète. Les autorités communales viennent de recevoir de M. Beat Renz, Président du Comité de pilotage FRIFIRE, une information détaillée sur l'état du projet FRIFIRE. L'année écoulée a aussi vu la réalisation de nombreux projets de construction et d'achats de véhicules ou d'équipements pour les sapeurs-pompiers, ainsi que la construction ou l'extension d'importants réseaux d'adduction d'eau. Ainsi, l'ECAB a versé un montant record de subventions qui dépasse les 15 millions de francs, soit le 36 % des primes encaissées.

Dans le domaine de la lutte contre éléments naturels le projet NaturaForce a vu son aboutissement avec l'achat de deux machines à remplir les sacs de sable, une instruction sur leur utilisation dans l'ensemble du canton et la constitution de réserves de sacs pleins dans de nombreuses communes. Permettez-moi de rappeler que ces sacs ont une durée de vie limitée et doivent absolument être protégés de la lumière du soleil.

Après l'engagement par l'ECAB du Cap Martin Helfer, c'est maintenant le moment de songer au remplacement de René Morel, adjoint administratif à l'ICSP depuis 13 ans, qui prendra sa retraite cet automne. Celui-ci s'est donné à sa tâche avec un engagement total, offrant à l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton son savoir-faire et ses connaissances avec beaucoup de disponibilité. Qu'il en soit d'ores et déjà remercié. Nous sommes encore à la recherche de la personne qui lui succèdera. Si l'oiseau rare m'entend, bilingue et prêt à s'investir dans cette belle tâche, qu'il nous adresse au plus vite une offre de services !

Comme vous le savez, l'ECAB n'a pas pour seules missions d'assurer les 110'000 bâtiments et de former, équiper et subventionner les 115 corps de sapeurs-pompiers du canton. Il doit aussi prévenir les incendies et les éléments naturels. Il exerce cette prévention en subventionnant tout ce qui peut éviter ou diminuer les effets d'un sinistre, par exemple les paratonnerres, les murs coupe-feu, les installations sprinkler, les détections incendies, les extincteurs, les cartes de dangers naturels, au total pour plus de 5 millions de francs. Il le fait aussi par l'information et la formation, ainsi que par les préavis donnés sur chaque permis de construire par nos inspecteurs du feu.

Les communes ont un rôle majeur à jouer pour prévenir les sinistres. Elles ont la responsabilité de la sécurité des personnes sur leur territoire. Pour les bâtiments neufs, elles doivent en particulier exiger les certificats de conformité, vérifier que les exigences du permis de construire sont bien appliquées et procéder aux visites du feu.

A ce sujet, l'ECAB proposera cette année une modification du Règlement sur la Police du feu qui allègera grandement ces visites du feu pour les maisons et immeubles d'habitation pour permettre aux communes de concentrer leurs efforts de contrôle sur les bâtiments présentant plus de risques pour les personnes et les biens.



Mais revenons sur l'année 2008

2008 a vu aussi l'ECAB recevoir sa certification ISO 14001 pour sa politique environnementale. C'est le premier et seul établissement de Suisse à obtenir une reconnaissance, en plus de ISO 9001 pour la qualité de ses services. Cette certification concerne aussi ses partenaires principaux, les sapeurs-pompiers, dans leurs activités d'extinction, par exemple l'obturation des gargouilles, l'utilisation rationnelle et écologique des mousses, etc....

Concernant les sinistres, 2008 fut médiocre sur le plan des incendies et bonne sur celui des éléments naturels. Sur le plan cantonal, 430 incendies ont été indemnisés par l'ECAB pour un total d'indemnités de 13,5 millions de francs, soit 20 centimes par 1'000 francs assurés. C'est un peu moins qu'en 2007 mais c'est encore beaucoup trop en comparaison nationale.

En ce qui concerne les éléments naturels, l'ECAB a indemnisé 576 cas pour un montant de 1,8 millions de francs. C'est nettement moins que la moyenne des 10 dernières années. Dieu soit loué !

Pour le district de la Sarine, l'ECAB a indemnisé 120 incendies pour un total de 2,9 millions de francs, soit une sinistralité de 12 centimes par 1'000 francs assurés. 180 cas d'éléments naturels ont été indemnisés pour un total de 540'000 francs.

Je tiens à remercier tous les commandants, officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers pour leur disponibilité et leur engagement sur le front de la défense incendie et contre les éléments naturels. Mes remerciements vont aussi à leurs familles, qui supportent leurs absences répétées, tant pour les exercices que pour les interventions. J'aimerais remercier aussi les édiles qui soutiennent activement leurs pompiers et les encourager à poursuivre dans cette voie, à plus forte raison en ces temps de changements et de réorganisation. L'ECAB et son Inspection des sapeurs-pompiers restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, notamment lorsque vous étudiez ou préparez un regroupement. Je vous souhaite à toutes et tous une année 2009 plein de bonheur et de sécurité.

6. Rapport du caissier et des vérificateurs

Dominique présente les comptes 2008 qui n'engendrent aucune question.

Les communes de Treyvaux, Marly et Ependes lise le rapport des vérificateurs des comptes fait le 22 Janvier 2009 et demande de donner décharge au Caissier en le remerciant pour l'excellent travail effectué.

A l'unanimité les comptes sont acceptés tels que présentés par acclamation.

Budget 2009 : Celui-ci est passé en revue et obtient son approbation à l'unanimité par acclamation. Le Président remercie Dominique pour son travail.

Vérificateurs pour 2010

Les communes de Autigny, La Brillaz et Noréaz sont désignées pour la vérification.

7. Allocution du Président des instructeurs, M. Rocco Dolce

Mesdames et Messieurs les invités, cher(e)s camarades sapeurs-pompiers, permettez-moi de



vous apporter les salutations de la commission d'instruction de la Sarine.

Le cours de perfectionnement pour officier PR et surveillant fût une réussite à 100 %. Les thèmes du cours de Cdmt et Cdmt-Rpl à Marly (site d'Ilford) seront axés sur la triple protection extinction, accident chimique au niveau communal et le travail sur la ventilation. Les exercices pratiques ont été mis sur pied et testés. Je peux vous assurer que vous aurez beaucoup de plaisir à vous exercer.

Je souhaite ici faire passer un message à vous Messieurs les Cmdts : Si dans vos rangs une personne serait susceptible de suivre une carrière d'instructeur, merci de l'encourager et au besoin lui transmettre nos coordonnées. Contrairement à ce que pense grand nombre de personnes, la formation et la mission d'instructeur sont des plus intéressantes et variées. N'oublions pas que si les pompiers fribourgeois sont parmi les meilleurs du monde, c'est grâce aux instructeurs qui nous ont formés depuis près de soixante ans. Ce serait regrettable que la situation se dégrade sur des « ont dits » infondés d'une sélection trop dure et pas ciblée. Que des exigences minimales soient demandées ne représente rien d'extraordinaire. Quand nous venons dans vos corps ou lors de cours, vous me demandez régulièrement de vous mettre le meilleur des instructeurs, chose qui m'est fort aisé depuis toujours car j'ai la chance de disposer de personnes très qualifiées et polyvalentes.

8. Honneurs aux Commandants

Rien à signaler.

Présentation des nouveaux Cdmts :

Le Mouret : le Plt Joël Cavin remplace le Cap Philippe Schorderet

A.C.C. : Le Cap Florian Felder succède au Cap Denis Joye

Hauterive : Le Cap Frédéric Bertschy succède au Cap Dominique Zamofing

Marly : Le Plt Christophe Clément assure le poste de Cdmt ad intérim en lieu et place du Cap Jean-Baptiste Aubry, démissionnaire

Pierrafortcha : Le poste de Cdmt est vacant suite à la démission du Cap Jean-Marc Kuenlin.

Je félicite et remercie tous ces nouveaux Cdmts pour leur engagement.

Pour conclure, je vous demande, chers Cdmts, de mettre un soin particulier à votre succession. Ceci pour le bien de notre population et la crédibilité de notre corporation.

Merci de votre attention.

Admissions et démissions Aucune...

Allocution de M. Jean-Noël Mauron...

C'est avec un grand plaisir que j'ai répondu à votre aimable invitation et je profite de l'occasion pour vous apporter les plus cordiales salutations des membres du Comité cantonal.

Le monde et le paysage des pompiers a fortement évolué ces derniers temps. Dans cette



situation, la conduite de la Fédération Fribourgeoise requiert une attention particulière et pointilleuse. Lors de nos dernières séances, nous avons précisés nos objectifs en regard de nos besoins. La Fédération Fribourgeoise réfléchit sur ses futures lignes directrices et sur les rôles que devront tenir les différentes fédérations. Pour cela, un groupe a été formé pour se pencher sur la politique et les mécanismes d'approvisionnement dans le but de favoriser la diminution des coûts liés aux achats en jouant sur la concurrence et en favorisant des achats groupés.

Au niveau de la relève, les mécanismes ont aussi été abordés dans un but d'établir un concept afin de mettre sur pied une série de mesures favorisant notre relève à tous ses niveaux.

Un autre groupe c'est penché quant à lui sur la politique et les mécanismes au niveau de la communication avec pour autre objectif, de mettre sur pied un élément d'information au niveau cantonal avec des moyens universels et modernes.

Trois domaines en particuliers vont être développés à savoir :

Les champs d'activités liés à notre Fédération avec ses partenaires. Une nouvelle structure Web harmonisée et disposant d'un portail unique. D'un concept de relations publiques et de représentativités.

Tous ces éléments vous seront présentés lors de notre prochaine assemblée cantonale à Giffers. Nous avons également été conviés pour la deuxième fois par la CSSP à prendre position sur le concept Sapeurs-pompiers 2015. Et là, chaque district a put formuler diverses remarques sur ce document qui a reçu un écho très favorables de part des diverses fédérations.

Mais la Fédération cantonale émet quelques remarques afin de représenter les intérêts des sapeurs-pompiers de notre canton. Ce concept se base sur 10 principes dont notamment :

Les principales tâches des sapeurs-pompiers - le système de milice – l'obligation de servir – les temps de référence pour les interventions ainsi que l'assurant qualité.

Nous avons mis l'accent sur fait que les activités des sapeurs-pompiers soient soumises au régime des allocations pour perte de gains et avons demandé par la même occasion d'abolir le temps de référence de 10 minutes dans les zones majoritairement à forte concentration.

Comme vous le savez, notre Fédération joue un rôle important dans le cadre du projet Frifire. Je ne m'attarderai pas sur les travaux qui sont en cours car notre inspecteur, en tant que Président du Groupe de projet vous a donné les renseignements tout à l'heure. Mais sachez qu'une information a été envoyée à toutes les communes afin qu'elles prennent conscience des devoirs de la défense incendie qui incombe exclusivement à leur souveraineté, en mettant l'accent notamment sur :

La disponibilité de jour – La protection respiratoire – Les moyens de transport.

Une autre grande préoccupation a retenue toute notre attention, comme vous l'avez peut-être lu dans la presse et site à la mise en consultation de la Loi fédéral sur l'exonération fiscale de la solde allouée au service du feu. Nous avons émis une lettre d'information destinée à nos politiciens afin de faire valoir l'engagement des sapeurs-pompiers. Le projet lancé par Boris Banga et conduit au niveau fédéral prévoit de ne pas taxer les soldes et les gains accessoires des sapeurs-pompiers volontaires. A titre d'information, l'exonération de la solde fait actuellement force dans 18 cantons. Les premières tendances dégagées du projet de réponse de l'Office fédéral des finances prévoient cependant une taxation sur l'impôt fédéral direct et une recommandation de taxation pour les impôts cantonaux.



Toutefois, nous ne saurions être d'accord avec l'imposition des suppléments de solde pour les services d'instruction ainsi que les indemnités pour le service de piquet, ainsi que pour les cours et les inspections. En effet, nous ne voulons pas que les heures effectuées par nos pompiers Honnêtes et Engagés n'hésitant pas à sacrifier le temps consacré à leurs familles, travail et vie privée pour le mettre au service de chaque individu et cela en cette période où règne trop souvent l'égoïsme et l'individualisme, ce temps-là, messieurs, ne doit pas être imposé. Cela va du fonctionnement de la sécurité de notre population. Et ce service, bien que volontaire, demande beaucoup d'implication et comporte de nombreux dangers. Une petite compensation me donc justifiée.

Il va de soit qu'une solde doit rester une solde et ne pas devenir un salaire à part entière ou un quinzième salaire. Sauf bien entendu pour les pompiers professionnels. De plus, nos volontaires sont des individus motivés, non pas par l'appât du gain mais bien animés d'une vraie passion qui est l'entraide et la camaraderie mise au service des biens publiques. Mais cette passion a hélas un coût qui doit rester dans le domaine du raisonnable. C'est pourquoi nous avons demandé à nos parlementaires et nos politiciens de soutenir la proposition suivante :

L'exonération de toutes les soldes d'exercices et d'interventions - L'exonération des indemnités liées aux services de piquets, aux cours, aux inspections ainsi que pour les services d'instructions - L'exonération de toutes les autres indemnités inférieures à un total de 5'000 francs par personne et par année civile. Cette requête a été envoyée au début février à tous nos parlementaires.

Concernant les activités liées au 100^{ème} anniversaire de notre fédération, je laisserais la parole à notre ami Philippe Esseiva qui va vous présenter le programme et vous faire part des dernières news.. Arrivé au terme de mon temps appartit, je voudrais, au nom du Comité cantonal et de son Président remercier :

L'ECAB, son directeur M. Pierre Ecoffey, son inspecteur, le Lt-Col Guy Wicki, pour la collaboration dynamique et efficace que nous entretenons. Et je demanderais de bien vouloir transmettre nos remerciements à votre conseil d'administration et son personnel pour tout le travail effectué.

Les communes qui soutiennent leurs CSP afin que ces derniers puissent disposer d'équipements performants et de matériel répondant aux normes de sécurité.

Vous tous, autorités, invités, représentants de la presse et amis sapeurs-pompiers pour l'attention que vous m'avez portée.

J'en ai terminé et je vous souhaite à vous et à vos familles, tous mes vœux de santé, de bonheur et de joie. J'espère que chacun réalisera ses rêves durant cette année 2009.

8. Assemblée 2010

L'A.C.C. a fait part au Comité de leur désir d'organiser cette assemblée. Aucune contre proposition n'étant formulée, l'Assemblée vote et accepte à l'unanimité la tenue de ses assises à Noréaz. La date retenue est le 19 février 2010. Un grand merci à eux.

Cent ans de la Fédération

M. Philippe Esseiva, Président d'honneur de notre Fédération et une des chevilles ouvrières du projet nous présente le concept.



9. Divers

Le Président propose, pour la matinée administrative de la faire un vendredi soir. Cela permettrait d'avoir un samedi en plus pour la famille. Il aimerait savoir qui est pour cette variante. Il est procédé à un vote consultatif.

Par 41 voix pour et 9 contre, la proposition est acceptée. Le Président remercie l'assemblée. Il n'y a pas d'autres divers.

Le Président clos l'assemblée 2009 et passe la parole au Cap Joël Cavin pour le déroulement de la suite de la soirée.

Fin de l'assemblée : 21 h 15